

**La Roche-sur-Yon, le lundi 4 février 2019**

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées

54, rue René Goscinny  
85000 La Roche-sur-Yon  
tél. : 02 51 05 57 79

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 31 JANVIER 2019**

### **COMPTE RENDU**

## **1 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE LANDERONDE : CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE AU RESTAURANT SCOLAIRE**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Landeronde un fonds de concours de 115 000,00 € au titre de l'enveloppe de base, pour la construction d'une annexe au restaurant scolaire.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2 PACTE FISCAL ET FINANCIER 2015-2020 - AVENANT N°3**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Lors du bureau communautaire du 24 octobre 2017, dans le cadre de l'enveloppe complémentaire des fonds de concours, il a été proposé d'assouplir les conditions de recevabilité des projets permettant de faciliter l'éligibilité de projets mutualisés notamment pour les petites communes.

Ces dispositions sont reprises dans l'avenant n°3 au pacte fiscal et financier 2015-2020 annexé à la présente délibération.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **3 AGENCE FRANCE LOCALE - GARANTIE A PREMIERE DEMANDE POUR 2019**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

L'Agglomération a adhéré en 2018 à l'Agence France Locale, établissement de crédit agréé proposant des financements court et long terme à ses collectivités locales actionnaires.

L'Agence France Locale a besoin de la garantie de ses actionnaires pour lever des fonds aux meilleures conditions possibles.

Cette délibération est une délibération cadre qui prépare les éventuelles signatures de financement auprès de cette agence et constitue une condition suspensive à la signature de tout prêt.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **4 FUSION DES BUDGETS ANNEXES Z.A.E. : INSCRIPTIONS DE CREDITS POUR LE TRANSFERT COMPTABLE DES AVANCES FAITES AUX ANCIENS BUDGETS ZAE VERS LE NOUVEAU BUDGET ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Par délibération n° 4 du 6 novembre 2018, le Conseil communautaire a décidé de fusionner dix-sept budgets Zones d'activités économiques (ZAE) en un seul. Afin de financer les créations et extension des zones et de le faire dans des conditions financières optimisées, ces budgets ont bénéficié d'avances de la part du budget principal.

Ces budgets devant être définitivement clos, il convient de transférer les avances faites à chaque budget, sur le budget désormais unique des ZAE.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5 SEM ORYON - MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL - AUTORISATION DU REPRESENTANT DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION A PARTICIPER AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

La Communauté d'agglomération est actionnaire de la SEM ORYON au capital de 5.704.010 €, divisé en 98345 actions de 58 €. Il est envisagé, par le conseil d'administration de cette société, de procéder à une augmentation de son capital social avec les modalités suivantes:

- Augmentation par incorporation des réserves

Il est proposé d'incorporer au capital la somme de 3 933 800 €, correspondant à un montant de 40 € par action. Cette augmentation bénéficiera à tous les actionnaires actuels de la société. De ce fait, le nominal de chaque action sera porté de 58 € à 98 €, le nombre d'actions restant inchangé. Le capital social se trouvera porté de 5 704 010 € à 9 637 810 €.

- Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription

Il est proposé une augmentation de capital en numéraire dont le montant pourrait être fixé à 2 303 980 €, ce qui aurait pour effet de porter le capital de 9 637 810 € à 11 941 790 €.

Cette augmentation de capital serait réalisée par création de 23 510 actions nouvelles, émises au nominal de 98 €.

Il est proposé au conseil d'autoriser son représentant à voter ce dispositif lors de l'assemblée générale extraordinaire d'ORYON.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6 CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET DECHETS MENAGERS.**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'admission de produits irrécouvrables en non valeurs sur le budget déchets ménagers pour un montant total de 20 159,15 euros.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7 MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE L' ILOT POSTE - CONSERVATOIRE - HOTEL DE VILLE - MUSEE - CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Dans le cadre de l'aménagement de l'ancien hôtel de ville, du musée et du nouvel hôtel de ville et d'agglomération, il convient de requalifier les espaces publics attenants : rue Lafayette, rue Clémenceau, rue Allende, place du théâtre, parvis de l'actuel hôtel de ville, jardin de la mairie.

Pour ce faire, il convient de passer une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la Communauté d'Agglomération qui fixera la répartition des paiements et des tâches en fonction des domaines de compétences respectifs de chaque collectivité : assainissement Eaux Usées, assainissement Eaux Pluviales, autres réseaux, aménagement de surface, paysage.

La conduite d'opération globale sera assurée quant à elle à la ville.

**QUESTION ADOPTÉE PAR**

**39 voix POUR**

**2 voix CONTRE : Madame Sylvie Chartier, Monsieur Joël Soulard**

**1 ABSTENTION(S) : Monsieur Guy Batiot**

## **8 TRAVAUX DE PAYSAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

La Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération possèdent un besoin commun concernant les travaux de paysage sur le domaine public et privé. Une Convention de groupement de commandes est donc réalisée afin d'améliorer les aménagements paysagers.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé aux membres du Conseil d'agglomération d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Construction d'un multi-accueil de 72 places à La Roche-sur-Yon – Avenant n°1 au lot n° 1
- Fourniture de signalisation verticale et équipement de sécurité – Avenant n° 2 au lot n° 2

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10 PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DES MODALITÉS D'UTILISATION DU COMPTE-EPARGNE TEMPS**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Un arrêté paru en fin d'année 2018 est venu modifier les conditions d'utilisation du compte-épargne temps (CET) par les agents de la collectivité.

L'application de ce nouveau texte permettra notamment de revaloriser les montants forfaitaires applicables à chaque catégorie hiérarchique lorsqu'un agent souhaite le paiement d'une journée épargnée sur son CET. Les agents pourront également solliciter le paiement de jours de congés à partir du 15ème jour épargné et non plus du 20ème.

Une délibération est nécessaire afin de pouvoir valider ces nouvelles modalités.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **11 EXTENSION DU POLE NUMERIQUE - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Par délibération en date du 15 décembre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé le programme fonctionnel de l'extension du pôle numérique et lancé une procédure de consultation pour le choix d'un mandataire pour la réalisation de l'opération. ORYON a été choisi et missionné par une convention de mandat en date du 13 juin 2017.

Les études d'Avant Projet Définitif permettent d'aboutir dans le respect du programme fonctionnel aux principes suivants :

- Réalisation d'une extension de 770 m<sup>2</sup> de surfaces utiles en R+2 partiel et de 36 places de stationnement en souterrain, ainsi qu'un espace vélo
- Création d'espaces extérieurs constitués d'un parvis et d'une terrasse pour 570 m<sup>2</sup>

Le coût prévisionnel des travaux présentés par l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élève à 2 448 508 € HT (valeur janvier 2019 ).

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **12 ZAC DE L' EXTENSION DE L' ERAUDIÈRE : APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Le projet d'aménagement nommé « ZAC de l'extension de l'Eraudière » s'inscrit dans le cadre de la politique d'aménagement de zones d'activités économiques de la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon. Dans le cadre de son Projet de Territoire, La Roche-sur-Yon Agglomération a posé le principe de proposer aux entreprises une offre foncière attractive, variée et compétitive ainsi que de garantir en permanence une offre disponible pour accueillir les entreprises. Il est proposé d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC de l'extension de l'Eraudière.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **13 ZAC DE L' EXTENSION DE L' ERAUDIÈRE - APPROBATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Le projet d'aménagement nommé « ZAC de l'extension de l'Eraudière » s'inscrit dans le cadre de la politique d'aménagement de zones d'activités économiques de la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon. Dans le cadre de son Projet de Territoire, La Roche-sur-Yon Agglomération a posé le principe de proposer aux entreprises une offre foncière attractive, variée et compétitive ainsi que de garantir en permanence une offre disponible pour accueillir les entreprises. Il est proposé d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC de l'extension de l'Eraudière.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **14 DSP DES OUDAIRIES - SALLE DU BOURG - AVENANT N° 3**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Par délibération du 24 septembre 2018, le conseil d'agglomération a décidé de modifier ses statuts pour intégrer le parc des expositions des Oudairies.

Ce transfert de compétence entraîne le transfert du contrat de délégation de service public.

L'étude a été engagée sur l'évolution de ce parc des expositions sur la zone communautaire de la Malboire afin de doter l'agglomération d'une nouvelle vitrine économique. En conséquence, ce contrat qui doit se terminer le 31 juillet 2020 doit faire l'objet d'un avenant de prolongation afin de relancer une nouvelle consultation qui prenne en compte les nouvelles orientations stratégiques de l'agglomération.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **15 FOURNITURE, POSE, DÉPÔS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE MOBILIERS DE SIGNALISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Il est proposé d'autoriser la signature d'un accord-cadre pour la mise en place de fourniture, pose et entretien de signalétique dans les zones d'activités de l'agglomération avec l'entreprise SUD OUEST SIGNALISATION.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **16 RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS REALISEES EN 2018 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

*Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau*

Conformément aux textes réglementaires, la Commission Intercommunale d'Accessibilité doit réaliser chaque année un bilan des actions menées en faveur des personnes en situation de handicap. Ce rapport est transmis au Préfet du Département, au Président du Conseil Départemental, au Président de la Commission Départementale pour l'Accessibilité des personnes en situation de handicap et à toute personne concernée par le handicap.

### **LE CONSEIL PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ**

## **17 LIAISON DOUCE « LA ROCHE-SUR-YON - LA CHAIZE-LE-VICOMTE (ZAE LA FOLIE) » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU CONTRAT VENDEE TERRITOIRE ET DU FEDER AU TITRE DE L'ITI**

*Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau*

Les élus de l'Agglomération ont initié depuis 2015 une action politique forte et volontariste en faveur des modes doux.

Approuvé en mai 2017, un Schéma Directeur des Cheminements Doux est venu préciser de manière opérationnelle l'objectif de développer les infrastructures pour les modes doux, et ainsi faire baisser la part modale de la voiture.

Pour la période 2017-2020, cette étude identifie plus précisément une programmation hiérarchisée de 53 kms selon les critères préalablement définis.

Parmi ce programme, il est prévu la réalisation de l'itinéraire doux n°3 « La Roche-sur-Yon – La Chaize-le-Vicomte (ZAE La Folie) » en 2019 pour un montant total de travaux de 224 269 € HT.

Pour soutenir ce projet, il est proposé de solliciter une subvention de 112 134,5 € au titre des opérations structurantes du Contrat Vendée Territoires signé le 9 octobre 2017 avec le Département de la Vendée, ainsi qu'une subvention de 49 274 € au titre du FEDER dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré.

### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **18 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON**

*Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau*

Afin de répondre aux objectifs de ce plan d'actions en faveur des modes doux, l'Agglomération par délibération communautaire en date du 8 novembre 2016 a décidé le versement d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux pour les communes membres.

Dans ce cadre, la commune de La Roche-sur-Yon sollicite, au titre de l'enveloppe globale de fonds de concours modes doux, une participation de l'Agglomération pour l'aménagement d'une voie verte rue Georges Mazurelle, pour un montant de 15 788,39€.

### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19 ATTIBUTION DES FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENT DOUX POUR LA COMMUNE DE NESMY**

*Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau*

La commune de Nesmy sollicite, au titre de l'enveloppe globale de fonds de concours modes doux, une participation de l'Agglomération pour l'aménagement d'une liaison douce au niveau de la coulée verte (rue de Lattre de Tassigny – rue des Fontenelles), pour un montant de 26 243€.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20 EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DE VENDEE EAU A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION" Y COMPRIS LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON - MODIFICATION DES STATUTS DE VENDEE EAU - APPROBATION**

*Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy*

Il est proposé au conseil d'approuver la modification des statuts de Vendée Eau prenant en compte l'extension du périmètre d'intervention sur la totalité du territoire de La Roche-sur-Yon agglomération.

QUESTION ADOPTÉE PAR

**40 voix POUR**

**3 voix CONTRE : Madame Sylvie Chartier, Monsieur Joël Soulard, Monsieur Guy Batiot**

**2 ABSTENTION(S) : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau**

**21 VENDEE EAU - ELECTION DE REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Dans le cadre de la procédure de modification des statuts de Vendée Eau et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération, il est proposé d'élire 6 représentants de l'agglomération au comité syndical de Vendée Eau.

**SONT ÉLUS PAR 41 VOIX : Luc Bouard, Luc Guyau, Anne Aubin-Sicard, Gérard Rivoisy, Jean-Marie Chabot, Anita Charrieau**

**22 AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'OFFICE DE TOURISME**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

La Roche-sur-Yon Agglomération a créé en 2015 un Office du Tourisme sous la forme d'une régie à personnalité morale et autonomie financière afin de mener à bien les missions dévolues par la loi.

Afin d'encadrer la relation entre l'agglomération et son Office de Tourisme, une convention d'objectifs a été conclue jusqu'en 2020 afin de développer la stratégie touristique centrée sur la Destination La Roche-sur-Yon.

Chaque année lors du budget primitif, une subvention globale est votée afin d'assurer le fonctionnement de l'Office de Tourisme. Cependant, l'article 6.1 de la convention en cours exige la passation d'un avenant afin de fixer le montant annuel de la subvention.

Il est proposé au conseil d'approuver cet avenant pour 2019 intégrant la subvention de 482 000 euros attribuée lors du vote du budget de l'agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **23 MAISON DES LIBELLULES/MOULIN DE RAMBOURG - FIN ANTICIPEE DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

La Maison des Libellules et le moulin de Rambourg sont gérés depuis 2013 par la SPL Pays de La Loire Environnement et Biodiversité sous la forme d'un contrat de délégation de service public.

Ce contrat conclu initialement pour cinq ans s'est vu prolongé par délibération du 15 février 2018 pour s'achever au plus tard le 30 juin 2019.

L'objectif de cette prolongation visait à permettre à La Roche sur Yon Agglomération d'engager une réflexion sur l'avenir du site de Beautour suite à la décision de la Région de ne pas poursuivre l'activité de centre dédié à l'éducation à l'environnement.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **24 BEAUTOUR - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE POUR LES AMENAGEMENTS DU SITE**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Par délibération en date du 24 septembre 2018, La Roche-sur-Yon Agglomération a engagé une procédure d'appel à projets sous forme d'une délégation de service public afin d'exploiter le site de Beautour.

Afin d'accompagner le développement de ce futur projet, l'Agglomération porte les investissements correspondants aux travaux structurants initiaux nécessaires à l'exploitation du site, tels que la viabilisation, l'aménagement de la zone de parking, le réaménagement du bâtiment existant, ainsi que les investissements nécessaires pour la reconstitution de la trame des haies bocagères, l'aménagement de la zone humide et le redimensionnement de la lagune, pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 2 500 000 € HT.

Il est proposé de lancer une procédure visant à retenir un maître d'œuvre pour les aménagements du site.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **25 AIDES AU PARC PUBLIC - PLH 2017-2022 ACTUALISATION DU DISPOSITIF D'AIDES**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Il est proposé d'actualiser le règlement des aides en faveur du parc public afin de tenir compte des évolutions réglementaires et des évolutions du cadre financier des organismes HLM, notamment l'augmentation de la TVA et l'application de la RLS (réduction de loyer de solidarité).

L'objectif des modifications apportées est de soutenir la création de logements sociaux sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération et de permettre l'atteinte des objectifs fixés dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2022.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**26 « LES HAUTS DE SAINT ANDRE » A VENANSULT- SUBVENTION AU PROFIT D'IMMOBILIERE PODELIHA POUR LA REALISATION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI-R**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Réalisation de 12 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r situés « Les Hauts de Saint André » à Venansault. Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 32 000 € au profit d'Immobilière Podeliha pour la réalisation de quatre logements locatifs sociaux financés en PLAI-r (conformément au dispositif d'aides au parc public). Cette opération s'inscrit dans le cadre de la programmation 2018, ainsi que dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022 et du contrat de mixité sociale.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**27 « LE BOIS NOIR » A DOMPIERRE-SUR-YON SUBVENTION AU PROFIT D'ORYON POUR LA REALISATION DE SEPT LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLUS ET PLAI-R - OPERATION DE DEMOLITION-RECONSTRUCTION**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Réalisation de 7 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r (4 PLUS et 3 PLAI-r) situés « Les Bois Noir » à Dompierre-sur-Yon, opération de démolition-reconstruction. Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 100 000 € au profit d'Oryon, conformément au dispositif d'aides au parc public, décomposée comme suit :

- 4 PLUS : 40 000 €
- 3 PLAI-r : 60 000 €

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du dispositif d'aides au parc public, ainsi que dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022 et du contrat de mixité sociale.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**28 « LES CHARMES » THORIGNY - SUBVENTION AU PROFIT D'ORYON POUR LA REALISATION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI-R**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Réalisation d'un programme de 6 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r (4 PLUS et 2 PLAI-r) situés à Les Coteaux Du Bourg « Les Charmes » à Thorigny. Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 16 000 € au profit d'Oryon pour la réalisation de deux PLAI-r : 2 PLAI-r X 8 000 € = 16 000 € (conformément au dispositif d'aides au parc public). Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PLH 2017-2022.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**29 « LES COTEAUX DU BOURG » A THORIGNY - SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE LOGEMENT ESH POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL PLAI-R**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Réalisation d'un programme de 4 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r (3 PLUS et 1 PLAI-r) situés aux Coteaux Du Bourg à Thorigny.

Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 8 000 € au profit de Vendée Logement esh pour la réalisation d'un PLAI-r : 1 PLAI-r X 8 000 € = 8 000 € (conformément au dispositif d'aides au parc public).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la programmation 2018 et mise en œuvre du PLH 2017-2022.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**30 « LES 4 SAISONS » A LA CHAIZE-LE-VICOMTE - SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE HABITAT POUR LA REALISATION DE TROIS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI-R**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Réalisation d'un programme de 18 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r (15 PLUS et 3 PLAI-r) situés au sein du lotissement « Les 4 Saisons » à La Chaize-le-Vicomte.

Subvention de 24 000 € au profit de Vendée Habitat pour la réalisation de trois PLAI-r : 3 PLAI-r X 8 000 € = 24 000 € (conformément au dispositif d'aides au parc public).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la programmation 2018 et mise en œuvre du PLH 2017-2022.

QUESTION ADOPTÉE PAR

**43 voix POUR**

**1 voix CONTRE : Madame Bernadette Barré-Idier**

**31 « LA GRIMOIRE » A MOUILLERON-LE-CAPTIF - SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE HABITAT POUR LA REALISATION DE QUATRE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI-R**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Réalisation d'un programme de 24 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r (20 PLUS et 4 PLAI-r) situés au sein de la zone d'habitat « La Grimoire » à Mouilleron-le-Captif.

Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 32 000 € au profit de Vendée Habitat pour la réalisation de quatre PLAI-r : 4 PLAI-r X 8 000 € = 32 000 € (conformément au dispositif d'aides au parc public).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PLH 2017-2022 et du contrat de mixité sociale.

QUESTION ADOPTÉE PAR

**43 voix POUR**

**1 voix CONTRE : Madame Bernadette Barré-Idier**

**32 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 329 735,00 EUROS SOUSCRIT PAR LA SA D'HLM VENDEE LOGEMENT ESH AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR LA CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS SITUES IMPASSE LA HAYE - LA GRENOILLERE TRANCHE 2 A AUBIGNY-LES CLOUZEUX**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 329 735,00 € soit 98 920,50 €, souscrit par la société anonyme d'HLM Vendée Logement ESH auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 3 logements situés Impasse La Haye – La Grenouillère tranche 2 à Aubigny-Les Clouzeaux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**33 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'AGGLOMERATION, LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LE CREHA-OUEST POUR LE SUIVI DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE**

*Rapporteur : Monsieur Jacques Peroys*

La Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et le Creha-Ouest ont signé en 2015 une convention permettant aux deux collectivités d'accéder au fichier de la demande locative sociale administré et géré par le Creha-Ouest. Grâce à ce fichier accessible sur Internet, il est possible de suivre la demande locative sociale et de réaliser des statistiques à partir d'un certain nombre d'indicateurs. Il est proposé de renouveler cette convention pour les 3 prochaines années.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**34 CONSTITUTION D'UN REFERENTIEL TOPOGRAPHIQUE A GRANDE ECHELLE - DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER**

*Rapporteur : Monsieur Jacques Peroys*

Dans le cadre de la constitution d'un référentiel topographique à grande échelle sur son territoire, La Roche-sur-Yon Agglomération a intégré le groupement de commande initié par Géovendée (cf délibération en conseil d'agglomération en date du 7 novembre 2017). Il est proposé aujourd'hui de faire une demande de subvention auprès du FEDER, et de délibérer pour autoriser Géovendée à faire cette demande au nom de l'ensemble des signataires du groupement de commande. Le montant de la subvention accordée sera reversé à chaque partenaire au prorata des dépenses réalisées.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**35 ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2018**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard*

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission consultative des services publics locaux, chargée d'émettre des avis concernant les services publics gérés par délégation de service public et régies dotées de l'autonomie financière. Le

président de cette Commission présente à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

Au titre de l'année 2018, la Commission consultative des services publics locaux s'est réunie les 1er et 18 octobre 2018, pour examiner les rapports des délégataires de service public, les bilans d'activité des services gérés en régies dotées de l'autonomie financière, et le rapport annuel du Président sur les services d'assainissement, relatifs à l'année 2017.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **36 DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Rappel des Décisions prises entre le 5 décembre 2018 et le 22 janvier 2019 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

